

# Environnement Développement durable

*Gestion optimisée de l'éclairage public*

*Efficacité énergétique des bâtiments*

*Service public d'assainissement non collectif*

*Gestion de l'eau*

*Protection des captages d'eau potable*

*Gestion et optimisation des déchets ménagers*

*Mise en place d'un Agenda 21 local*

# Gestion optimisée de l'éclairage public

## ● Présentation

Selon l'ADEME, 30% de notre consommation actuelle pourraient être économisés en ayant recours à des équipements moins énergivores. L'éclairage public pose également le problème de son impact sur le réchauffement climatique, puisqu'il est responsable de 4% des émissions totales de gaz à effet de serre en France. En agissant sur la puissance, l'orientation et les horaires d'utilisation de l'éclairage public, il serait possible de réduire la facture énergétique des communes de 30% tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

## ● Contenu

Contexte réglementaire ■ Enjeux ■ Méthode ■ Solutions techniques ■ Mise en oeuvre

## ● Durée : 2h30

## ● Pour aller plus loin

[www.cofelyineo-gdfsuez.com](http://www.cofelyineo-gdfsuez.com)

## ● Avec le concours de



# Efficacité énergétique des bâtiments



## ● Présentation

Mairies, écoles, équipements sportifs, locaux administratifs, les communes et intercommunalités sont d'importants propriétaires fonciers. Or, le bâtiment représente en moyenne près de 75% de la consommation d'énergie d'une commune. La recherche de l'efficacité énergétique des bâtiments publics est de ce fait indispensable à la fois pour des raisons environnementales (réduction des émissions de CO2) et budgétaires (allègement de la facture).

## ● Contenu

Pré-requis ■ Organisation ■ Diagnostic / Scénarios d'amélioration ■ Audit détaillé / Montages juridico-financiers ■ Consultations, attributions ■ Livraison et suivi

## ● Durée : 3h00

## ● Pour aller plus loin

[www.mairie2000.asso.fr](http://www.mairie2000.asso.fr)

## ● Avec le concours de



# Assainissement non collectif (SPANC)

## ● Présentation

La création d'un service public d'assainissement non collectif par les communes ou leur groupement est obligatoire depuis le 1er janvier 2005. Son domaine de compétence comprend 2 volets, le contrôle des installations, qui est obligatoire, et l'entretien qui lui, est facultatif. Les évolutions législatives en cours renforceront les enjeux liés à la création de ces nouveaux services

## ● Contenu

Contexte / nouveaux enjeux pour les collectivités ■ Cadre réglementaire ■ Zonage ■ Contrôle / réhabilitation ■ Mise en place / échéancier ■ Outils à disposition des élus

## ● Durée : 3h00

## ● Pour aller plus loin

Service public d'assainissement non collectif - Fiches repères Mairie2000, [www.mairie2000.asso.fr](http://www.mairie2000.asso.fr) ■ Guide pratique du SPANC - Association des Maires de la Marne

## ● Avec le concours de



# La gestion de l'eau



## ● Présentation

L'organisation des services de l'eau est du ressort de la commune, ou de la structure intercommunale, quel que soit le mode de gestion choisi. Les enjeux sont multiples (qualité de l'eau, épuration des eaux usées, boues, assainissement non collectif, attentes des consommateurs et des associations). Pour y répondre les élus ont accès à différents outils de gestion et d'animation du service.

## ● Contenu

Panorama de l'organisation des services d'eau (acteurs, chiffres etc.) ■ Modes de gestion et outils ■ Implications pour les services et pour les collectivités des évolutions législatives ■ Aspects économiques ■ Pouvoirs de police et responsabilités ■ Information du consommateur et animation des commissions consultatives

## ● Durée : 3h00

## ● Pour aller plus loin

[www.oieau.fr](http://www.oieau.fr) ■ [www.carteleau.org](http://www.carteleau.org)

## ● Avec le concours de



# Protection des captages d'eau potable

## ● Présentation

Les collectivités territoriales ont la responsabilité de fournir une eau conforme aux critères de potabilité définis par les textes réglementaires. Pour cela, il leur faut protéger la ressource en eau et les captages d'eau potable. Ce qui ne va pas sans poser de difficultés au plan local notamment pour la mise en oeuvre des procédures de déclaration d'utilité publique ou la fixation des indemnités et pour les acquisitions foncières.

## ● Contenu

Etat des lieux de la qualité des eaux en France ■ Cadre réglementaire ■ Démarche de protection des captages : outils pratiques ■ Financements possibles

## ● Durée : 2h30

## ● Pour aller plus loin

[www.fp2e.org](http://www.fp2e.org) ■ [www.onema.fr](http://www.onema.fr)  
Archives visioconférences Mairie 2000 : [www.mairie2000.asso.fr](http://www.mairie2000.asso.fr)

## ● Avec le concours de



# Gestion et optimisation des déchets ménagers

## ● Présentation

Les élus locaux, responsables de la gestion des déchets municipaux, ont à faire des choix techniques, organisationnels, économiques, juridiques et politiques. Ces choix doivent prendre en compte les contraintes de la réglementation et du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

## ● Contenu

Contexte juridique et réglementaire ■ Etudes préalables ■ Techniques, organisation et choix de gestion ■ Contexte intercommunal ■ Soutiens financiers ■ Information du public

## ● Durée : 3h00

## ● Pour aller plus loin

Conduire un projet de gestion des déchets municipaux - [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ■ L'exercice et le financement de la compétence ordures ménagères ■ Fiches pédagogiques Mairie conseils, [www.localtis.fr](http://www.localtis.fr)

## ● Avec le concours de



# Mise en place d'un Agenda 21 local

## ● Présentation

Pour répondre aux enjeux du Développement Durable, mais aussi dans une logique d'évaluation et d'amélioration-continue, un certain nombre de collectivités locales souhaitent mettre en place un outil participatif, transversal et stratégique : un Agenda 21 local ou projet territorial de développement durable. C'est le cadre méthodologique des Agendas 21 territoriaux qui sert de référence aux Agendas 21 réalisés en France, dans le prolongement du Grenelle de l'environnement.

## ● Contenu

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ? ■ Dans quel contexte s'inscrit-il ? ■ Poser un diagnostic préalable et mobiliser les ressources ■ Définir d'un plan d'objectifs ■ Mettre en oeuvre des actions , évaluer, assurer un suivi

## ● Durée : 3h00

## ● Pour aller plus loin

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>  
<http://www.agenda21france.org>

## ● Avec le concours de

